



ARGUMENTAIRES

G.A.R.E

Nouvelle série - Mai 2013

"DU TAC AU TAC"

L'INTOX DE MARINE LE PEN SUR LE DETACHEMENT DES TRAVAILLEURS

Note GARE

● **Marine Le Pen** : *«La directive sur le détachement des travailleurs est un texte criminel [...], une bombe à fragmentation sociale, c'est pourquoi je veux la suppression de cette directive.».*

FAUX, la directive protège les travailleurs détachés, elle est indispensable.

● Loin d'être criminelle, la directive fixe la règle selon laquelle les travailleurs détachés doivent bénéficier des conditions de travail du pays d'accueil lorsque celles-ci sont plus favorables à celles du pays d'origine. Ainsi les entreprises employant des travailleurs détachés en France sont tenues de respecter le SMIC et le temps de travail en vigueur dans l'Hexagone.

● L'abrogation de la directive ne mettrait pas fin aux situations de détachement. De fait, l'exercice d'une activité professionnelle dans un autre Etat membre de l'UE n'est pas fondé sur cette directive mais sur le Traité de Rome, qui consacre la libre circulation des travailleurs.

● En revanche, supprimer purement et simplement cette directive reviendrait à détricoter le filet de protection sociale des travailleurs français et européens au prétexte qu'il est insuffisant et parfois contourné et à accepter la directive Bolkestein dans ce qu'elle avait de pire.

● La directive est également un acquis pour les 600 000 français qui travaillent à l'étranger et qui sont détachés dans d'autres Etats membres de l'UE. Ces salariés continuent de cotiser pour leur retraite et pour leur sécurité sociale en France, et non pas en Pologne si on prend l'exemple des cadres français qui y sont détachés.

● **Marine Le Pen** : *« Nos adversaires font mine de découvrir qu'il y a de la fraude; nous sommes utiles, car ils ont peur de nous, et nous les faisons bouger. ».*

FAUX, les socialistes français se battent depuis longtemps pour corriger les failles du texte de 1996.

- La **directive a été préparée avant les élargissements** à l'Est de l'UE. Mais nous n'avons pas attendu la proposition pour nous mobiliser sur ce sujet. Depuis longtemps, nous militons pour corriger les lacunes de ce texte.

- La **directive était déjà un enjeu politique majeur en 2008**, lors de la Présidence française de l'UE pendant laquelle **Nicolas Sarkozy n'a rien fait pour s'attaquer aux**

problèmes malgré le mémorandum des socialistes appelant à agir. Dénoncer une alliance « UMPS », c'est mentir.

- Nous avons fait de la révision de cette directive **un sujet central lors de la campagne des Européennes de 2009, alors que le FN ne l'avait même pas mentionnée.** En 2010, nous étions sur place sur le chantier de l'EPR de Flamanville pour dénoncer l'exploitation de travailleurs de pays de l'Est. C'est notre visite qui a fait bouger les lignes sur le chantier obligeant l'entreprise Bouygues à rompre avec Atlanco, l'entreprise boîte-aux-lettres installée à Chypre, fiscalement domiciliée en Irlande et employant des travailleurs polonais et roumains.

- C'est **l'arrivée au pouvoir de la gauche en France qui a débloqué le dossier** dans l'intérêt des travailleurs. Sans la détermination de François Hollande et de Michel Sapin, les discussions sur la proposition de directive d'application auraient échoué au Conseil.

C'est la victoire d'une majorité de gauche dans le prochain Parlement européen qui permettra d'aller plus loin :

- comme s'y est engagé notre candidat nous remettrons à plat la directive elle-même ;
- nous nous battons pour un salaire minimum dans chaque Etat de l'Union et la mise en place d'unités volantes d'inspection du travail pour intervenir sur les chantiers où les travailleurs de différents pays sont détachés ;
- nous exigerons lors de la prochaine révision du Traité que les libertés économiques ne puissent pas l'emporter sur les droits sociaux.

● **Marine Le Pen : « Les socialistes se livrent à un enfumage électoraliste, car ils ne touchent pas au fond. Ils organisent le dumping social sur la protection sociale. "L'UMPS" ne fera rien car le fondement de sa politique c'est le nivellement par le bas. La concurrence sauvage est dans leur ADN. ».**

FAUX, nous agissons là où cela se décide : au niveau européen.

Grâce à l'adoption le 16 avril 2014 de la directive d'application sur le détachement des travailleurs :

- la définition d'un travailleur détaché sera commune aux 28 Etats membres afin d'empêcher que de « faux indépendants » se cachent derrière ce statut;
- des coopérations administratives seront mises en place entre les Etats pour réprimer les fraudes;
- les Etats devront échanger les informations sur la réalité de l'activité des prestataires pour mettre fin aux sociétés boîtes aux lettres;

- les autorités pourront exiger des justificatifs des travailleurs détachés eux-mêmes et pas uniquement d'entreprises, parfois des coquilles vides, pour vérifier que les rémunérations et les conditions de travail sont conformes à la loi;
- les donneurs d'ordre sur les chantiers de construction devront contrôler les pratiques de leurs sous-traitants et seront punis en cas d'abus, ce secteur représente 80% des cas de sous-traitance.

DOUBLEMENT FAUX, car nous agissons aussi au niveau national.

- Le droit est clair : un travailleur détaché en France doit bénéficier des conditions de salaire et de travail du droit français. La loi ne permet donc à aucun salarié de travailler 45 heures par semaine pour 3 euros de l'heure, de dormir dans des hangars ou de ne pas avoir accès à la médecine du travail...

CO-RESPONSABLES DE LA SITUATION EN EUROPE ?

Note GARE

"Votre famille politique est désormais quasi en tête de la majorité des gouvernements en Europe", ce sont donc déjà les socialistes qui prennent les décisions...Vous êtes aussi responsables de l'austérité en Europe...

Depuis le début de la crise en 2008, la majorité des pays membres de l'Union européenne est dirigée par des coalitions de droite conservatrice et libérale, qui ont imposé des mesures d'austérité et de repli national pour renflouer les banques sans assurer de contreparties aux citoyens.

Au Conseil, au Parlement et à la Commission, la majorité libérale et conservatrice a donc privilégié une Europe de marché plutôt que l'Europe qui protège.

Beaucoup de grands pays sont toujours gouvernés par la droite au premier rang desquels l'Allemagne, le Royaume-Uni, l'Espagne, la Pologne et la Finlande.

- ◆ Les partis de droite gouvernent seuls dans 9 pays européens : Pologne, Espagne, Portugal, Estonie, Hongrie.
- ◆ Des coalitions politiques composent 11 gouvernements européens, dont 6 d'entre eux sont gouvernés par la droite conservatrice et libérale : Pays-Bas, Grèce et Irlande.

Aujourd'hui, ce sont donc 15 pays, plus de la moitié des Etats membres de l'Union européenne, qui sont gouvernés par les conservateurs et les libéraux.

En 2012, les partis de droite conservateurs et libéraux étaient encore au gouvernement dans 17 pays. Les partis conservateurs majoritaires gouvernant dans des coalitions étaient au pouvoir dans 5 pays, soit 22 pays dans l'Union européenne.

Après de nouvelles élections internes, trois pays avaient déjà sanctionné les gouvernements conservateurs en place pour donner leur confiance à des gouvernements de gauche, à savoir la Belgique, la Croatie et le Danemark.

C'est bien une majorité conservatrice en Europe qui a mis en place des plans d'austérité, d'ajustement budgétaire et de violence sociale, en supprimant des postes de fonctionnaires, en baissant les pensions et les allocations sociales, en facilitant les licenciements économiques, par exemple en Grèce, au Royaume-Uni, en Espagne et au Portugal. Aujourd'hui, le climat européen est clairement à la défiance envers la droite, qui a conduit des politiques d'austérité, de récession et d'immobilisme sur le plan économique et social. Il y a une volonté de sanctionner les équipes sortantes, comme ça a déjà été le cas dans plusieurs pays, la France, l'Estonie, Malte, Slovaquie, où une nouvelle impulsion pour une politique progressiste est donnée.

CO-RESPONSABLES DE LA SITUATION EN EUROPE ?

Note GARE

"Votre famille politique est désormais quasi en tête de la majorité des gouvernements en Europe", ce sont donc déjà les socialistes qui prennent les décisions...Vous êtes aussi responsables de l'austérité en Europe.

Il y a aujourd'hui autant de gouvernements de gauche que de droite à la tête des Etats membres de l'UE (10 chacun); les socialistes sont également présents dans 8 gouvernements de coalition, dont trois à la tête d'un de ces exécutifs¹.

Mais **cette analyse ne vaut** que pour le Conseil (ministres) et le Conseil européen (chefs d'Etat ou de gouvernement), **pas pour le Parlement européen ou pour la Commission. Et c'est tout-à-fait exceptionnel.**

- **Depuis 1979 la droite** (conservateurs + libéraux, qui correspondent à des partis différents dans la grande majorité des Etats membres) **a presque toujours été majoritaire dans les trois institutions de l'UE**, à savoir l'exécutif (la Commission) et le co-législateur (le Parlement et le Conseil).
- **Ce monopole a seulement été brisé partiellement entre 1999 et 2004** : à ce moment la Commission avait une majorité de Commissaires de gauche (10 socialistes et 1 vert sur 20 Commissaires) et le Conseil, pendant une période plus courte que ces 5 ans, avait également une majorité de gauche (62% des voix à gauche). **Le Parlement européen, lui, était toujours resté à droite.**
- **Depuis 10 ans, la Commission est dirigée par M. Barroso avec une majorité de Commissaires de droite** (6 Commissaires sur 27 de gauche...). **Il serait temps d'en changer !** La majorité au Parlement européen et au Conseil est toujours restée à droite pendant toute cette période.
- **Depuis le début de la crise financière puis économique et sociale (2008), les trois institutions sont dominées par des majorités de droite** de façon constante. La gestion de la crise est revenue en grande partie à la droite, emmenée par :
 - a. au Conseil européen : **Juncker (LUX), aujourd'hui candidat du PPE pour la Commission**, mais aussi "Merkozy", Berlusconi, Tusk (Pologne), Reinfeld (Suède), Rasmussen (Danemark), Balkenende puis Rutte (Pays-Bas), Van Rompuy puis Leterme (BE)

¹ Sont dirigés par la gauche : FR, BG, LT, RO, DK, CZ, SI, SK, CRO, MT. Sont dirigés par la droite : ES, PT, EL, PL, UK, CY, SE, HU, LV. Sont dirigés par des coalitions avec des socialistes ou des socio-démocrates : BE, NL, DE, LU, IE, AT, FI et IT (les premiers ministres de BE, AT et IT étant de gauche).

- b. à la Commission : Jose Manuel **Barroso** et Olli **Rehn** (Commissaire chargé de l'économie et des finances, finlandais libéral, **du même groupe que le candidat libéral Guy Verhofstadt à la présidence de la Commission**)
- Le **traité budgétaire** (2011-2012) inscrivant la règle d'or selon laquelle le déficit structurel ne doit pas dépasser 0,5% du PIB)², le **six-pack** (2011)³ puis le **two-pack** (2013)⁴ pour décliner ce traité dans la législation européenne, puis le **semestre européen** avec ses **recommandations** proposées par la Commission (depuis 2012, sous la coupe l'Olli Rehn), puis adoptées par le Conseil européen – donc aussi par François Hollande, notamment pour appliquer cette nouvelle politique, **ont tous été adoptés sous des majorités de droite.**

*N.B. Attention toutefois car **des socialistes ont pris part à ces processus**, soit au Conseil européen (Zapatero, Socrates, Blair/Brown etc.), soit au Parlement européen où le travail se fait plus par négociations et par amendements que par opposition frontale pour/contre.*

La **Troïka (FMI/BCE/Commission)**, chargée de superviser les réformes requises en Grèce contre les prêts permettant à la Grèce d'éviter la faillite, **n'est pas dominée par des socialistes** : outre le FMI et la BCE qui n'ont pas de représentation politique, la Commission est dominée par les conservateurs et les libéraux de la tête et des épaules (6 socialistes sur 28 Commissaires).

²http://www.lemonde.fr/europe/article/2012/10/11/la-france-ratifie-le-traite-budgetaire-europeen_1774153_3214.html

³ <http://www.europaforum.public.lu/fr/dossiers-thematiques/2011/six-pack/index.html>

⁴ http://europa.eu/rapid/press-release_MEMO-13-196_en.htm

http://www.rtf.be/info/monde/detail_le-parlement-europeen-vote-le-two-pack-de-discipline-budgetaire?id=7945730

NOS COMPETITEURS DANS LA BATAILLE DES EUROPEENNES

Note GARE

"A quoi jouent les Verts ?"

- **Stratégie électorale**

Le 1^{er} avril, Europe-Ecologie-les-Verts a décidé de ne pas faire partie du gouvernement de Manuel Valls.

Cette décision, contestée en interne d'EELV et critiquée par des figures telles Daniel Cohn-Bendit, mais aussi des parlementaires français fait preuve d'un manque de solidarité envers ses partenaires politiques mais aussi des Français.

Elle crée une fracture dans la gauche au moment où les Français réclament plus d'efficacité, de cohérence et de résultats. Elle n'est qu'une tactique politicienne qui ne renforce en rien ni sa conviction de mener une politique social-écologiste ni sa volonté de redresser le pays.

François Hollande, Jean-Marc Ayrault, le Parti socialiste, le PRG et EELV ont construit la politique du gouvernement ensemble à partir de mai 2012.

Se retirer du gouvernement aujourd'hui, alors que son action bénéficie par le remaniement ministériel d'un nouveau souffle d'efficacité, est une incohérence totale vis à vis des Français. La politique du gouvernement était arrêtée avec EELV, et n'a fait qu'évoluer dans le même sens avec la composition d'une nouvelle équipe autour de Manuel Valls.

- **Abandon au plus grand moment du quinquennat pour l'écologie**

Cette décision vient à un moment crucial pour la transition écologique. Le projet de loi sur la biodiversité a été présenté en conseil des ministres le 26 mars et sera prochainement examiné au Parlement.

En juin, le gouvernement présentera le projet de loi sur la transition énergétique. Son élaboration résulte de plus d'un an de débat national sur la transition énergétique et de collaboration entre tous les acteurs de notre société. Le gouvernement prépare l'accueil de la Conférence des Nations Unies sur le climat en décembre 2015, un des rendez-vous les plus importants de l'histoire de la coopération internationale sur l'environnement. Une volonté politique remarquable a été démontrée par le Président de la République et le gouvernement de Jean-Marc Ayrault.

Les écologistes abandonnent leur participation au projet de la transition écologique juste avant ses plus grandes échéances.

Cette attitude se révèle un abandon des problématiques écologiques, un renoncement à porter et contribuer à la création un modèle de développement nouveau pour les verts au profit des postures électorales.

- **Un procès d'intention contre le Premier Ministre entièrement infondé**

EELV a effectué un procès d'intention contre Manuel Valls. Or, ce dernier s'est exprimé pendant les primaires en faveur de la transition écologique et énergétique. En 2011, il s'était prononcé pour « une sortie progressive et maîtrisée du nucléaire » et à la réduction de la part du nucléaire à 50% de notre production d'électricité d'ici 2020 (une position plus radicale encore que François Hollande) et totalement contre l'exploitation des gaz de schiste (il ne parle même pas de l'utilisation de fracturation hydraulique versus des techniques propres d'extraction).

Une attaque ad hominem alors que la politique du gouvernement en la matière est continue et passe en phase offensive.

Les doutes exprimées par EELV sur la capacité de Manuel Valls à mener la transition écologique en France et d'être à l'écoute des revendications des écologistes sont d'autant plus infondées que le Premier ministre proposait à EELV lors du remaniement ce que ses dirigeants ont toujours revendiqué, à savoir le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, leur proposant en plus les transports et le logement (le même modèle de Ministère que sous Jean-Louis Borloo).

Lors de son discours de politique générale le 8 avril, le Premier ministre a placé la transition énergétique en haute priorité de l'action du gouvernement, réitérant les objectifs qui avaient été fixés avec les écologistes : 50% de réduction de la part du nucléaire dans le mix électrique d'ici 2025, 40% de réduction des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 et 30% de réduction de la consommation d'énergies fossiles d'ici 2030.

Cécile Duflot justifie une telle décision par le besoin de s'exprimer librement. Il ne faudrait pas pousser la personnalisation de la politique à réduire les verts et l'écologie à la seule personne de Cécile Duflot. Une participation au gouvernement des verts était possible sans Cécile Duflot.

La responsabilité gouvernementale exige la solidarité au sein de l'équipe, pour les Français.

- **Une stratégie électorale, une tactique politicienne et l'instrumentalisation de l'écologie**

Se retirer du gouvernement consiste tout simplement en une stratégie électoraliste qui vise un rapprochement avec l'extrême gauche, (qui comme par hasard insiste depuis le remaniement ministériel bien plus qu'auparavant sur l'écosocialisme, - Cf. Jean-Luc Mélenchon le 13/4 sur France 5) au détriment de l'unité de la gauche.

Cécile Duflot a fait passer sa grande loi sur le logement (*Accès au logement et un urbanisme rénové*) pour ensuite rejoindre son Parti. EELV s'est servi du PS pour se retrouver au pouvoir

dans de nombreuses villes lors des élections municipales. Cependant, c'est la séparation du Parti socialiste et de la politique gouvernementale au service des Français qui prime depuis le 1^{er} avril, lorsqu'EELV nous a tous montré que même les porte-paroles de l'écologie sont capables de l'instrumentaliser.

- **EELV fait échouer un rapport sur l'égalité femmes-hommes au PE**

Trois jours après la journée internationale des droits des femmes, **le Parlement européen a rejeté un rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de l'Union européenne en 2012.**

Il a manqué 9 voix pour que ce rapport, présenté par la Portugaise Ines Christina Zuber, soit adopté. L'abstention des écologistes a été déterminante⁵. Justifié par un désaccord sur une partie du rapport concernant la prostitution, leur vote est honteux et désinvolte à l'égard des femmes qui subissent la précarité, les discriminations et les violences au quotidien.

67% des 250 millions d'Européennes ont subi des violences physiques et/ou sexuelles l'an dernier. 38% d'entre elles sont sans emploi. 5 pays refusent aux femmes le droit d'avorter librement, et le gouvernement espagnol souhaite le remettre en cause.

Face à cette situation, les écologistes ont fait le jeu des conservateurs, qui s'opposent à toute prise de position progressiste du PE en faveur des droits des femmes.

⁵ **289 +, 298 -, 87 Abs**

ALDE : Bennahmias, de Sarnez, Lepage et Rochefort : +
Goulard et Griesbeck : Abs

GUE : Le Hyaric, Mélenchon, Omarjee et Vergiat : +
Hénin : pas voté

NI : Gollnisch et les Le Pen : -

S&D / DSF : +

Verts : Besset, Cochet, Jadot, Kill-Nielsen, Rivasi, Zéribi : +
Béliet, Benarab-Attou, Bicep, Bové, Cohn-Bendit, Delli, Joly, : **Abs**

PPE / UMP : Tous – , sauf De Veyrac : Abs

NOS COMPETITEURS DANS LA BATAILLE DES EUROPEENNES

Note GARE

UDI/Modem, une alternative pour l'Europe ?

1. **L'UDI/MODEM est membre d'un parti politique européen et d'un groupe au Parlement européen - ALDE (Alliance des Libéraux et Démocrates européens) - qui a pleinement soutenu la politique de la Commission Barroso.**

- **Ils ont soutenu la nomination de JM. Barroso en 2009 et ont occupé des postes importants au sein de la Commission Barroso. Le Finlandais Olli Rehn** (par ailleurs candidat en tandem avec Guy Verhofstadt pour un poste européen important après les élections européens de 2014, sans doute comme nouveau président de l'Eurogroupe) a été en tant que vice-président de la Commission en charge des Affaires économiques le principal artisan des politiques d'austérité menées depuis 2009. C'est lui qui a soutenu le renforcement des règles du Pacte de Stabilité en 2011 avec la réforme du Six Pack. C'est lui qui a imposé, au nom de la Commission européenne et au sein de la Troïka (BCE, FMI, Commission européenne) les programmes d'austérité en Grèce, au Portugal, en Irlande, à Chypre. C'est lui qui prodigué des leçons de rigueur et d'austérité budgétaire aux gouvernements italiens et français.

A ce titre, le MODEM par l'intermédiaire de l'ALDE (et les candidats UDI qui siégeaient au PPE entre 2009 et 2014) sont pleinement comptable du bilan de la Commission Barroso.

- **Les partis associés à l'UDI/MODEM au sein du groupe ALDE ont également participé à de nombreuses coalitions conservatrices en Europe:**
 - **en Allemagne**, les Libéraux (FDP) ont renforcé les choix austéritaires de Mme Merkel. Ils ont encouragé Mme Merkel dans son refus de toute avancée sur les Eurobonds et ont freiné l'aide à la Grèce et au Portugal. Le Ministre des Affaires Étrangères et le Ministre de l'Economie du gouvernement Merkel II (2008 -2012) étaient libéraux.
 - **En Grande-Bretagne**, les libéraux sont en coalition avec les conservateurs britanniques et soutiennent la politique d'austérité de M. Cameron qu'ils n'ont pas pu infléchir en contradiction avec leurs promesses électorales (frais d'inscription à l'université par exemple).

- **En Suède, aux Pays-Bas (le 1er Ministre est libéral), au Danemark, en Finlande,** les libéraux pèsent de tout leur poids dans les gouvernements auxquels ils participent pour imposer des réformes structurelles aux pays du sud soit disant mal gérés.

Les alliés européens de l'UDI et du Modem sont les champions de la Division Nord/Sud et des réformes structurelles (marché du travail plus flexibles, mise en déliquescence des services publics et sociaux...)

2. L'UDI/MODEM incarne la continuité des politiques d'austérité en Europe. Le groupe ALDE (MODEM) a constamment soutenu le PPE (UDI) au sein du Parlement entre 2009 et 2014 pour soutenir l'austérité budgétaire.

- En 2011, dans le cadre de la réforme du pacte de stabilité - 6 pack - les libéraux, avec les MODEM/UDI, ont rejeté toutes les propositions visant à exclure les dépenses d'investissement du calcul des déficits. Le groupe libéral était représenté par deux rapporteurs: Mme Goulard et M. Haglund (aujourd'hui Ministre de la défense en Finlande)

- En 2013, sur le rapport du Parlement européen sur l'examen annuel de croissance, les libéraux avec le PPE ont refusé de reconnaître l'impact récessif des politiques d'austérité - pourtant admise par le FMI - et la nécessité de prendre des mesures pour favoriser la croissance par l'investissement qu'ils réclament aujourd'hui dans la campagne.

3. Les élus UDI/MODEM sont en incapacité de peser au sein de leur famille politique européenne sur les choix essentiels en matière économique et social. Des mots, des slogans mais quelle action ?

Pendant la mandature 2009- 2014, le groupe libéral (83 membres) est resté dominé par les éléments les plus libéraux sur le plan économique et social (43 membres belges; finlandais, allemands, néerlandais, suédois et britanniques) qui ont imposé leurs visions. Guy Verhofstadt, Marielle de Sarnez (MODEM), Dominique Riquet (UDI) n'ont pas de troupe derrière eux.

Quelques exemples :

- UDI/MODEM propose de renforcer la protection des consommateurs au niveau européen, le groupe ALDE s'est farouchement opposé à toutes les mesures finalement adoptées par le Parlement en 2014 dans le cadre de la révision des règles en matière de sécurité des produits;

- UDI/MODEM soutient plus d'intégration dans le marché intérieur, le groupe ALDE a soutenu toutes les mesures de libéralisation depuis 20 ans. Il était un fervent soutien de

la directive de M. Bolkestein (néerlandais) - lui-même membre éminent du parti libéral néerlandais;

- Guy Verhofstadt, le libéral belge soutenu par l'UDI/ MODEM pour le poste de président à la Commission européenne, fait souvent référence à Jacques Delors pour sortir l'Europe de la crise en approfondissant le marché intérieur. Mais la vision de Jacques Delors reposait sur le triptyque " compétition, convergence, solidarité".

Avec les libéraux, où est la convergence et la solidarité quand :

- dès le 9 février 2013, le groupe libéral a publié un communiqué de presse signé Guy Verhofstadt acceptant de facto l'accord du Conseil européen visant à réduire le budget pluriannuel 2014/2020 de 3, 5% par rapport à la période précédente. Pour les libéraux, le Parlement européen devait se contenter de négocier plus de flexibilité avec le Conseil sans remettre en cause les chiffres.

- les libéraux prônent dans leur manifeste la disparition du Comité des Régions et du Comité Économique et Social, instruments pourtant importants d'une plus grande démocratie européenne et de dialogue entre la Commission européenne et les forces vives en Europe.

- en octobre 2012, la majorité du groupe ALDE vote contre⁶ la prolongation du Fonds Européen d'aide aux plus démunis et la prolongation du fonds d'ajustement à la mondialisation, alors que l'avenir de ces deux fonds était remis en cause par une minorité de blocage au Conseil européen. Finalement, ces deux fonds seront sauvagés grâce à l'action déterminée des socialistes au PE et au Conseil.

- l'Europe digitale: oui c'est une priorité absolue pour sortir de la crise et booster les investissements en Europe. Mais quid de la neutralité du net : "ambiguïté quand tu nous tiens".

La veille du vote sur le paquet Télécoms en avril 2014, Neelie Kroes, commissaire libérale néerlandaise, en charge du dossier déclarait publiquement son opposition aux amendements Trautmann visant à garantir la neutralité du net, c'est-à-dire qu'Internet est un espace public, que chacun doit pouvoir choisir, sans discrimination, restriction ou interférence, les services qu'il souhaite, et exiger une qualité d'accès à Internet qui ne soit pas détériorée par le traitement privilégié de certains services payants, dits spécialisés.(exemple: télévision par IP, télémédecine).

⁶ Vote sur le rapport BOGE - KALFIN, octobre 2012, rapport intérimaire en vue des négociations sur le budget pluriannuel 2014-2020

NOS COMPETITEURS DANS LA BATAILLE DES EUROPEENNES

Note Gare

Politique européenne : où habite l'UMP?

Henri Guaino, "plume" de Nicolas Sarkozy depuis près d'une décennie, et inspirateur de tous les discours majeurs y compris celui de Dakar sur "*l'homme africain*" et **Laurent Wauquiez**, qui a multiplié les portefeuilles ministériels, sous le gouvernement Fillon, dont celui de ministre chargé des Affaires européennes, **ont pris l'initiative d'une attaque en règle contre l'Europe. Comme si la droite avait toujours été simplement spectatrice, et n'exerçait pas le pouvoir dans les institutions européennes depuis de longues années !**

Le texte, publié le 25 avril dernier, dans *Le Figaro*⁷, est signé par près de 40 parlementaires UMP, dont plusieurs anciens ministres qui furent pourtant étroitement associés à la politique européenne menée par le gouvernement Fillon, tout au long du quinquennat de Nicolas Sarkozy. **Cette démarche** intervient à quatre semaines de l'échéance européenne. Elle **est délibérée et volontaire. Elle correspond à une vraie coupure, qui existe de longue date au sein l'UMP et des formations de la droite qui l'ont précédée.** Il y a plus de trente ans déjà, avec l'appel de « Cochin », signé par Jacques Chirac, **en 1978, le RPR affichait ses réticences vis-à-vis du principe même de l'élection du Parlement européen au suffrage universel direct et, ainsi, à toute évolution fédéraliste.** Il percevait même dans cette mutation démocratique un assoupissement du pays "face au parti de l'étranger"...

Lors du débat sur le Traité de Maastricht, en 1992, Philippe Seguin était résolument hostile à l'instauration de la monnaie unique, redoutant "*un Munich social*". Tout au long des années 1980, le RPR a bataillé, de façon souvent démagogique, contre l'entrée, au sein de la Communauté européenne, des jeunes démocraties du Sud de l'Europe, en particulier espagnoles et portugaises....

Une controverse jamais tranchée.

Il a toujours existé une vraie controverse interne entre les tenants de "*l'Europe des patries*", réduite aux acquêts, et les partisans des évolutions fédérales plus affirmées au sein du RPR, puis de l'UMP. Entre une logique intergouvernementale stricte et une plus forte coordination menant à l'Europe politique, moyennant des transferts assumés de souveraineté.

⁷ <http://www.lefigaro.fr/vox/politique/2014/04/25/31001-20140425ARTFIG00081-henri-guainolaurent-wauquiez-il-est-temps-de-tout-changer-en-europe.php>

Henri Guaino et ses acolytes reprennent cette controverse, en y ajoutant, cette fois, une critique acérée et violente de tout ce à quoi les différents responsables de l'UMP ont acquiescé ou ont soutenu, depuis 2002, alors qu'ils détenaient tous les leviers du pouvoir.

Cette tribune est un réquisitoire d'une rare sévérité contre tout ce qui a été engagé pendant dix ans par Jacques Chirac, puis par Nicolas Sarkozy.

- **La condamnation du Traité institutionnel européen**, rejeté par référendum, en 2005, mais soutenu par l'UMP, est sans appel.
- **Le Traité de Lisbonne, négocié par Nicolas Sarkozy**, et ratifié par un Parlement à majorité UMP, à l'époque, est « déchiqueté ».
- **La mise en cause du dumping social et fiscal** débouche sur une attaque explicite « de la règle d'or budgétaire » vantée par le tandem Sarkozy- Merkel.
- **La libre-concurrence instaurée par les divers traités**, depuis l'Acte Unique, et ratifiés par l'UMP, est taillée en pièces, au même titre que la politique monétaire européenne défendue par les gouvernements Raffarin, Villepin et Fillon.
- **Le rôle même de la France dans l'Union** : « Se résigner à inscrire la politique de la France dans le cadre d'une construction européenne à la dérive... serait moralement inacceptable et politiquement intenable ».

Ce réquisitoire est une dénonciation de la politique conduite par la droite UMP, au plan européen. Belle amnésie collective de ceux-là mêmes qui ont décidé et justifié cette politique! Il contredit la lettre et l'esprit de la ligne européenne, telle qu'elle est - ou semble- portée par la direction actuelle de l'UMP.

Comme si ça ne suffisait pas, Henri Guaino a annoncé qu'il ne votera pas, le 25 mai prochain, pour la liste conduite par Alain Lamassoure, en Ile-de-France ! **Laurent Wauquiez** quant à lui, **préconise le retour à l'Europe des Six**, remettant par là-même en cause 40 ans d'élargissement de l'Europe, et cerise sur le gâteau, **sans le Luxembourg, alors que le champion de l'UMP à la présidence de la Commission est justement le Luxembourgeois Jean-Claude Juncker...** Il réclame, par ailleurs, **une sortie de l'espace Schengen**. Il **s'en prend au couple franco-allemand**, dont il faisait pourtant l'apologie, dans une tribune cosignée, il y a un an, avec Bruno Le Maire. **Même son de cloche chez Xavier Bertrand**, qui accuse les deux pays d'empêcher d'avancer sur une autre politique de la Banque centrale européenne, **alors que pour Alain Lamassoure "la relation franco-allemande s'impose plus que jamais à nous"⁸...**

L'article du 25 avril 2014 réfute aussi tout le projet économique et fiscal de l'UMP :

- **La baisse des dépenses publiques à concurrence de plus de 120 milliards** avancée par Jean-François Copé, est présentée comme une forme d'austérité aveugle, détruisant la croissance.
- La **tentation déflationniste** est récusée au nom de l'emploi et de la défense du modèle social.
- **La course au moins-disant fiscal est pointée du doigt**, alors que l'UMP stigmatise l'impôt.

⁸ L'Opinion du 13 avril 2014

- **Le principe de libre-concurrence** est jugé nocif et stérilisant pour notre industrie.

L'ultra-libéralisme de l'UMP, appliqué à la France et à l'Europe, est de fait, renvoyé au rang des illusions dangereuses...

Toutes ces déclarations constituent une critique en règle de l'approche libérale sur le terrain économique que les leaders de l'UMP réaffirment, jour après jour. **Une critique sans appel, aussi, d'un parti qui fait campagne sous la bannière du PPE et assume donc pleinement sa solidarité avec le bilan et les choix de ce parti conservateur pour l'Europe :** *"l'austérité aveugle qui détruit la croissance et creuse les déficits, ça ne peut plus durer". " La politique de la concurrence qui interdit toute politique industrielle ". " Le dumping fiscal et social, ça ne peut plus durer ".*

Depuis le début de la campagne, **la direction de l'UMP fait semblant de ne pas s'apercevoir du malaise.** Elle prend appui sur le projet du PPE, dont les résultats ne laissent guère de place au doute : croissance en berne, chômage massif, moins-disant fiscal, silence gêné sur les dérives autoritaires observées dans certains pays membres de l'UE comme la Hongrie, impuissance en matière de Défense et de diplomatie. Un schéma qui a clairement échoué et conduit à un dangereux affaissement de l'esprit européen, dans l'ensemble de l'Union, associé à la montée des populismes et des nationalismes. Le mot d'ordre de la campagne est voulu "euroréaliste", avec néanmoins l'idée sous-jacente que les futurs eurodéputés devront avant tout défendre les intérêts nationaux... Et l'objectif primordial reste bien sûr de nationaliser les débats, en capitalisant sur le rejet antigouvernemental, au détriment de l'intérêt européen⁹.

Cette tribune et ces déclarations en disent en fait long sur la gravité du fossé sur l'Europe qui se creuse à l'UMP. Elles ne sont pas non plus sans rappeler son incapacité à déterminer clairement son attitude vis-à-vis de l'extrême droite. Peut-être ont-elles pour vocation, en fait, ou pour but, de ménager les ambiguïtés pour continuer à ne pas choisir, à ne pas trancher, ou encore à ne pas s'aliéner ceux qui hésiteraient encore entre un vote UMP et un vote FN ?

⁹ Voir la tribune à charge contre le PS et le gouvernement cosignée par les têtes de liste UMP, qui tout en se disant champions de la lutte contre le FN en reprend ses thèmes sur l'immigration...

<http://www.umpidf2014.eu/propositions-france-fiche.php?newsId=6>

LES CONDITIONS DU GROUPE S&D SUR LE TTIP

Note GARE

Les conditions posées par les socialistes français pour ratifier le Traité transatlantique de commerce et d'investissement sont fermes et exigeantes. Mais elles sont partagées par le groupe parlementaire socialiste à Bruxelles.

Négociations UE - US pour un Partenariat Transatlantique de Commerce et d'Investissement - TTIP

Document d'orientation politique du Groupe des Socialistes et Démocrates

En juin 2013, le Conseil a adopté le mandat afin que la Commission européenne entre en négociation avec les États-Unis au sujet du Partenariat transatlantique de Commerce et d'Investissement (TTIP).

Depuis l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne, l'approbation du Parlement européen est nécessaire pour que le TTIP puisse entrer en vigueur.

Compte tenu de l'importance du volume des échanges commerciaux entre l'UE et les USA, cet accord établirait la plus grande zone de libre échange du monde. Parallèlement, cet accord n'ambitionne pas seulement de couvrir les thèmes traditionnellement liés à l'accès aux marchés, mais pourrait aussi porter sur les conditions de la protection d'investissement, les services, les marchés publics, les barrières non tarifaires et les règles concernant le commerce.

Grâce à l'ampleur de cet accord, le TTIP a attiré une attention sans précédent.

Les négociations ont débuté en juillet 2013. Les prises de position initiales de certains groupes politiques, soit en faveur ou contre le TTIP, ne peuvent être considérées, à ce stade, comme une approche politique sérieuse par rapport à l'importance de cet accord.

C'est le texte négocié final qui devra être minutieusement analysé et évalué. Nous avons déjà démontré que nous prenons notre droit de veto très au sérieux par le rejet clair du Parlement européen de l'accord ACTA.

En tant que Socialistes et Démocrates, nous reconnaissons les opportunités de cet accord.

Surtout en ce qui concerne l'accès amélioré aux marchés américains pour les services et les marchés publics, la reconnaissance des normes techniques, la protection des indications géographiques de l'UE et l'abolition des restrictions commerciales US (par exemple "l'Acte

BuyAmerican" et "l'Acte Jones"). L'UE, son industrie et ses services ont des intérêts offensifs cadre du TTIP.

De plus, cet accord TTIP donne une occasion de renforcer les droits des travailleurs aux États-Unis, en les basant sur les normes élevées de l'OIT et de l'UE. Cette opportunité est clairement soulignée par la Fédération des syndicats américains AFL-CIO.

Cependant, et malgré ce qui précède, le Groupe S&D pose des exigences déterminantes pour la ratification de cet accord.

La reprise de ces exigences constituera la base de notre analyse du texte final et conditionnera la prise de décision de notre Groupe : donner ou non, notre consentement à cet accord.

Nos exigences se concentrent sur les éléments critiques suivants:

1. Pas de diminution des normes européennes.

"L'Acquis Communautaire" de l'UE ne peut nullement être compromis. L'ouverture des marchés et toute intensification de la concurrence ne peuvent s'opérer au détriment de la sécurité des consommateurs et des conditions de travail. Dans le domaine de l'alimentation et de la protection des consommateurs, la Commission européenne doit **insister sur le maintien du "principe de précaution"**. Ainsi faut-il veiller, en matière notamment de sécurité alimentaire, à **empêcher l'importation dans l'Union de viande provenant d'animaux traités aux hormones et à certains produits issus des biotechnologies.**

De même, il faudra s'assurer que le TTIP ne portera **pas atteinte aux normes sanitaires et phytosanitaires relatives aux organismes génétiquement modifiés** en vigueur dans l'Union.

Il ne faut **pas que de la viande prélevée sur des animaux clonés, traités aux hormones ou génétiquement modifiés et de la viande** en provenance des États-Unis **traitée à l'hypochlorite de sodium**, pénètrent l'UE.

En outre, les **services audiovisuels et la diversité culturelle de l'Union doivent également être protégés.**

2. Protection des données

La **protection des données ne doit pas faire partie de l'accord TTIP et la législation européenne sur la protection des données doit être ratifiée et mise en œuvre avant que le TTIP n'entre en vigueur.** L'échange transatlantique des données doit correspondre à cette législation.

Le scandale NSA a eu une influence négative, qui est appelée à durer, sur le niveau de confiance entre les deux partenaires commerciaux. C'est pourquoi, le Groupe S&D demande la **conclusion rapide d'un accord-cadre entre l'Union et les États-Unis sur les principes de base de la protection des données.** En particulier, les citoyens de l'Union doivent jouir de la

même protection contre l'espionnage des données personnelles que les citoyens américains.

3. Règlementation des marchés financiers

L'accord TTIP doit **inclure des mesures communes contraignantes en matière de régulation des marchés financiers**, et notamment en matière de **régulation des services financiers et des produits des marchés financiers**. Il ne faut pas oublier que ce sont les flux financiers transatlantiques non réglementés qui ont exporté la crise financière des États-Unis vers l'Union.

4. Pas de contournement des procédures législatives démocratiques

Aucun organe consultatif conjoint qui serait créé dans le cadre de l'accord TTIP **ne doit porter atteinte -de quelque manière que ce soit- aux pouvoirs législatifs et aux prérogatives du Parlement européen**. Ceci également pour éviter toute procédure peu transparente, mais aussi le contournement des Parlements et du Congrès américain en tant qu'organes législatifs responsables.

5. Les droits du travail

L'accord TTIP donne l'occasion de renforcer les droits des travailleurs aux États-Unis. Les normes fondamentales de l'OIT concernant la liberté d'association, la reconnaissance des syndicats et la création de comités d'entreprise devraient orienter les négociations et être intégrées à l'accord même.

C'est pourquoi, nous insistons pour que les États-Unis mettent effectivement et intégralement en œuvre les normes fondamentales du travail (OIT), tant au niveau de l'État fédéral qu'au niveau des États; la ratification par les États-Unis des conventions fondamentales de l'OIT y contribuerait.

6. Règlement des différends investisseur-État.

Les négociateurs américains et la Commission européenne souhaitent manifestement, s'accorder sur ce qui est connu comme le "mécanisme de règlement des différends investisseur-État" (RDIE-ISDS). Ce dernier donnerait aux investisseurs la possibilité de contourner les procédures judiciaires conventionnelles nationales et de porter plainte contre l'Union et les États-Unis, ainsi que contre les États Membres directement, devant les Cours internationales d'arbitrage, pour demander réparation du manque à gagner occasionné.

Dans le passé, ce mécanisme a permis à des investisseurs privés d'intenter une action en justice contre les législations adoptées par des États souverains, notamment dans des domaines importants comme la santé, l'environnement et la protection des consommateurs.

Le RDIE n'est pas un nouvel instrument: il est communément utilisé dans des traités d'investissement bilatéraux, y compris entre États Membres de l'Union.

Cependant, nous nous opposons à l'inclusion du RDIE dans cet accord car les deux partenaires se basent sur des règles solides de principe de droit et disposent des mécanismes juridico-légaux fiables et élaborés.

7. Transparence des négociations

Le secret des négociations n'est pas seulement contestable d'un point de vue démocratique; il empêche aussi la tenue d'un débat public basé sur des faits plutôt que des rumeurs.

Bien qu'après le Traité de Lisbonne, la transparence des négociations commerciales se soit notablement accrue, nous demandons que tout document de négociation soit rendu accessible au Parlement européen et au Conseil, y compris ceux émanant des États-Unis.

En règle générale, les documents fondamentaux, y compris le mandat de négociation, devraient également être disponibles pour le grand public.

Les négociations sur le TTIP ont été plutôt décevantes jusqu'à présent, les États-Unis ne semblant pas répondre à nos exigences. Afin que les négociations évoluent, les États-Unis devraient faire preuve de plus de flexibilité.

MENACES SUR LE STATUT DE LA POSTE ?

Note GARE

Établissements Publics Industriels et Commerciaux : vers une privatisation imposée par Bruxelles ?

En résumé :

- La propriété publique de La Poste (et des autres entreprises publiques) n'est pas remise en cause.
- Le Service Public Industriel et Commercial (équivalent français du Service Economique d'Intérêt Général) n'est pas affecté.
- Le statut des Etablissements publics industriels et commerciaux, qui bénéficient d'une garantie financière illimitée de l'Etat, sans contrepartie et sans lien direct avec leur mission de service public, est fortement remis en cause.
- Cela ne signifie pas que les Etablissements Publics Industriels et Commerciaux (EPIC) doivent tous être transformés en sociétés anonymes, mais que l'Etat doit adapter les règles relatives à la garantie financière dont ils bénéficient, par exemple en l'appliquant aux seules activités de service public des EPIC.
- L'approche européenne consistant à considérer que l'intervention publique est subsidiaire à l'intervention du marché pourrait être renversée par l'adoption d'un Règlement sur le fondement de l'article 14 TFUE.

1. La Poste en France et le statut d'EPIC

Jusqu'en 2010, la Poste était un Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC).

Elle est depuis cette date une société anonyme à capitaux public. **Le passage au statut de SA n'était pas une obligation européenne** mais un choix du législateur français qui a considéré que le statut public ne permettait pas à la Poste d'« accroître ses capitaux propres et accéder à des sources de financements élargies » dans un environnement concurrentiel.

L'affaire portée devant la Cour de Justice concernait le statut d'EPIC de la Poste, la solution ayant potentiellement des implications sur les autres EPIC français (SNCF et RFF, Cité de la musique, RATP, Comédie Française, Économat des armées, l'Agence française de développement, l'Institut national de l'audiovisuel, le CNES, OSEO etc...).

Le statut d'EPIC est attribué par la loi, ou reconnu par voie prétorienne par le Conseil d'Etat. Il emporte un certain nombre de conséquences juridiques, notamment l'inapplicabilité des procédures d'insolvabilité et de faillite de droit commun ainsi que l'applicabilité de la loi du 16 juillet 1980 relative aux astreintes prononcées en matière administrative et à l'exécution des jugements par les personnes morales de droit public.

2. Ce que dit la Cour dans son arrêt du 3 avril 2014

Elle valide l'appréciation de la Commission dans sa communication de 2008 sur l'application des articles 87 [CE] et 88 [CE] aux aides d'État sous forme de garanties, et considère qu'il existe une présomption simple selon laquelle **l'octroi d'une garantie implicite et illimitée de l'État en faveur d'une entreprise qui n'est pas soumise aux procédures ordinaires de redressement et de liquidation a pour conséquence une amélioration de sa position financière par un allègement des charges qui, normalement, grèvent son budget.**

C'est ce constat qui fait que cette jurisprudence pourrait également trouver à s'appliquer dans le cas d'autres EPIC.

En effet, une telle garantie de l'État procure un avantage immédiat à cette entreprise et constitue une aide d'État, dans la mesure où elle est **octroyée sans contrepartie et permet d'obtenir un prêt à des conditions financières plus avantageuses que celles qui sont normalement consenties sur les marchés financiers.** Ainsi, pour prouver l'avantage procuré par une telle garantie à l'entreprise bénéficiaire, il suffit à la Commission d'établir l'existence même de cette garantie, sans devoir démontrer les effets réels produits par celle-ci à partir du moment de son octroi.

3. La libéralisation européenne des services postaux

Les règles relatives à la libéralisation des services postaux n'étaient pas en cause dans l'affaire dont il est question ici. Il faut noter que les directives postales visent à

- garantir un service postal universel (dont les éléments correspondent à la notion française de service public).
- garantir une concurrence équitable entre opérateurs
- faciliter les trafics postaux transfrontières.

Les directives postales n'imposent aucune forme de privatisation de la Poste. Toutefois, la directive postale de 1997 (modifiée pour la dernière fois en 2008) prévoit que :

- le financement du service universel se fait exclusivement par les moyens prévus par la directive, et non par l'attribution de « droits exclusifs ou spéciaux », soit : par marchés publics, par le budget général de l'Etat (subventions), ou par la mise en place d'une redevance de compensation pesant sur les autres opérateurs postaux et/ou les usagers. La garantie financière illimitée des EPIC constitue un droit spécial et exclusif.
- Les entreprises tiennent une comptabilité analytique séparée des services et produits qui font partie du service universel et des services qui n'en font pas partie (ce que le statut d'EPIC permet).

4. Analyse

C'est parce que la loi autorisait expressément l'EPIC de La Poste à développer, à côté de ses missions de service public, certaines activités ouvertes à la concurrence, que le problème s'est posé.

Le traité rappelle que le régime de la propriété relève des seuls Etats membres. La privatisation n'est jamais une obligation.

Cette affaire illustre la **contradiction entre deux approches** :

- **l'approche européenne** actuelle (jurisprudence et approche de la Commission) considère l'intervention publique et les **services d'intérêt général comme subsidiaires au marché concurrentiel** : ne constitue un service public que ce qui ne peut être fourni par le marché aux mêmes conditions de qualité, d'accessibilité et de continuité. Par ailleurs, **le service d'intérêt général n'est appréhendé que par sa fonction** et non par l'organe (public ou privé) qui le met en œuvre.
- A contrario, **l'approche française** traditionnelle postule la primauté de l'intérêt général, tel que défini par l'Etat, et **n'admet l'intervention du marché concurrentiel que dans la mesure où il ne met pas en cause le service public**. De plus, l'approche française tend à confondre la dimension fonctionnelle et la dimension organique du service public (une personne publique ayant une présomption de mission d'intérêt général).

De cette contradiction naît une incompatibilité entre le statut des EPIC (avec l'impossibilité de faire faillite) et le droit européen des aides d'Etat (qui ne se préoccupe pas des statuts et entend traiter les entreprises sur un pied d'égalité).

On pourrait argumenter que cet arrêt constitue un cas d'espèce, car le traité, dans d'autres secteurs que la Poste, prévoit expressément que les Etats peuvent réserver des droits exclusifs et spéciaux au bénéfice des entreprises investies d'une mission de service public (comme la garantie financière illimitée de l'Etat). Toutefois, ce serait se méprendre sur la portée de l'arrêt, car il illustre une nouvelle fois que ne peuvent être acceptés que les droits exclusifs et spéciaux qui sont directement nécessaires à la mission de service public de l'entreprise concernée, ce qui n'est pas le cas d'une garantie financière octroyée sans aucune contrepartie (sauf à prouver qu'une telle garantie est le seul moyen de garantir la continuité du service public).

Les entreprises (telles les EPIC) investies d'une mission de service public sont normalement tenues, pour respecter les règles relatives aux aides d'Etat applicables aux services d'intérêt économique général, de tenir une comptabilité séparée de leurs activités de service public et des activités commerciales. **Une solution à la jurisprudence de la Cour pourrait consister à accorder la garantie financière illimitée de l'Etat :**

- **à toutes les entreprises investies d'une mission de service public et non aux seuls EPIC,**
- **et pour ce qui concerne les activités d'intérêt économique général concernées et non pour l'entreprise dans sa totalité.**

Au-delà, seul un règlement pris sur le fondement de l'article 14 TFUE permettrait de poser un cadre législatif européen applicable aux services d'intérêt économique général qui pourrait commencer à inverser la logique du primat du marché à l'œuvre actuellement.

PREVISIONS DE LA COMMISSION EUROPEENNE :

EN PHASE AVEC LES PREVISIONS DU GOUVERNEMENT

Note GARE

Les prévisions de la Commission, publiées le 5 mai, valident la stratégie budgétaire et les prévisions du gouvernement. Il s'agit d'un aggiornamento de la Commission après de multiples avertissements envoyés à tort à la France.

Pour autant, si la Commission valide la stratégie budgétaire de la France, la réciproque n'est pas vraie. Avec une croissance dans la zone euro qui reste négative en 2013 (-0.4%) et un chômage à 12%, 5 ans après le début de la crise, la politique rigoriste de la Commission porte une responsabilité écrasante dans la faiblesse de la reprise.

Si un premier pas a été fait par la France en rétablissant ses comptes publics, le deuxième doit venir d'une nouvelle politique pour la croissance et l'emploi au niveau européen. **Seule une victoire des socialistes le 25 mai, en portant Martin Schultz à la tête de la Commission, permettra enfin de réorienter l'Europe.**

Analyse plus détaillée des prévisions pour la France:

Les prévisions de printemps de la Commission prévoient une croissance du PIB de 1.0% en 2014 et de 1.5% en 2015. Pour 2014, la Commission reprend donc la croissance prévue par le gouvernement dans son programme de stabilité. Pour 2015, la croissance est légèrement plus faible pour la Commission qui table néanmoins sur un net recul du chômage (-0.2pp) grâce aux mesures du pacte de responsabilité. Les hypothèses de croissance et la politique menée par le gouvernement au service de l'emploi sont donc validées par Bruxelles.

Le déficit public s'élèverait selon la Commission à 3.9% du PIB en 2014 et à 3.4% en 2015. Là encore, les prévisions pour 2014 sont très proches de celles du gouvernement et restent dans la marge d'incertitude qui entache toute prévision. Pour 2015, le dialogue entre les autorités et la Commission a amené cette dernière à revoir fortement sa prévision de déficit public depuis sa dernière publication il y a moins de 3 mois (de 3.9% à 3.4%). L'écart résiduel avec la cible de 3% provient principalement de la non-prise en compte par la Commission de certaines des économies incluses dans le programme de stabilité au prétexte qu'elles ne sont pas suffisamment spécifiées.

Les prévisions de la Commission représentent donc, dans l'ensemble, une validation de la politique économique et budgétaire des autorités françaises. A ce titre, le changement de ton est manifeste par rapport à la recommandation autonome de la Commission publiée le 5 Mars et qui mettait en avant les risques pesant sur le respect des objectifs de déficits en

2014 et 2015. Le travail de pédagogie conduit par le gouvernement à Bruxelles a payé et il convient maintenant de passer à une deuxième phase en réorientant l'Europe pour renforcer la reprise et permettre une croissance plus juste. Les élections européennes du 25 mai, qui permettront enfin une alternance politique au sein de la Commission, sont un jalon essentiel pour mener à bien cette tâche.

LUTTER CONTRE L'EVASION FISCALE ET LES PARADIS FISCAUX

Note GARE

L'Union européenne perd 1000 milliard d'euros par an à cause de l'évasion fiscale et la fraude fiscale. Au total, 20% du PIB de l'UE échappe à l'impôt.

• Notre bilan

Depuis 2 ans, les socialistes ont pris des initiatives importantes au sein du Conseil et du Parlement européen pour mettre la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale au cœur des priorités européennes:

o Un certain nombre d'initiatives ont été prises au sein du Conseil par les socialistes, en particulier sous l'impulsion du gouvernement français, pour renforcer les moyens mis à disposition des États pour lutter contre la fraude, notamment l'échange automatique de données et l'adoption de législations bloquées depuis de nombreuses années. En mai 2013, sous l'impulsion de la France, le Conseil européen a adopté une feuille de route qui s'est traduite par des avancées substantielles en matière législative. Ainsi en mars 2014, le Conseil a trouvé un accord sur une nouvelle directive sur la fiscalité de l'épargne qui était bloquée depuis 2008.

o Au Parlement européen, le groupe socialiste a aussi pris depuis 2012 des initiatives pour mettre ce sujet au cœur du débat, notamment avec l'adoption du rapport de Mojca KLEVA (Socialiste slovène) en 2013 listant toute une série d'initiatives à prendre pour renforcer la lutte contre l'évasion fiscale. Nous avons également obtenu un renforcement des règles de transparence dans les régulations financières afin de pouvoir imposer aux établissements financiers de déclarer les bénéficiaires qu'ils ont par pays par pays et les impôts qu'ils paient. C'est qui a été obtenu par la gauche pour les banques dans le cadre des négociations sur la directive sur les exigences de fonds propres (CRD IV). Cette règle doit être maintenant généralisée à tous les secteurs.

• Nos principales propositions

- Continuer à renforcer les dispositifs d'échanges automatiques d'information en matière de fiscal et de lutte contre le blanchiment d'argent
- Établir une liste européenne complète des paradis fiscaux et confier à la Commission la

mission de négocier des accords bilatéraux en matière fiscal avec les pays concernés

- Renforcer les outils européens de lutte contre les fraude fiscale notamment la suspension de toute aide européenne ou marché public à des entreprises soupçonnées de fraude fiscale, le retrait de la licence bancaire pour toute institution financières coupable d'aide à l'évasion fiscale,
- Généraliser les règles de transparence pour imposer à chaque entreprise de déclarer son chiffre d'affaire et les impôts qu'elle paie pays par pays.